

**Règlement de la course Ninja Run  
Samedi 2 Juillet 2022  
Stade Octave LAPIZE**

**L'ÉPREUVE**

La Ninja Run est une course à obstacles en extérieur 100% FUN à destination du grand public à partir de 12 ans où il faut courir, grimper, ramper, sauter, dans la boue et dans l'eau, sur environ 3kms. Le parcours est jalonné d'un obstacle tous les 100 à 200m environ.

La course est organisée par le Pôle évènementiel de la Ville de Villiers-sur-Marne -Place de l'Hôtel de Ville – 94350 Villiers-sur-Marne.

Courriel électronique : [pole.evenementiel@mairie-villiers94.com](mailto:pole.evenementiel@mairie-villiers94.com)

Tout participant prenant part à cette épreuve, déclare -connaître et accepter le présent Règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions.

La seule autorité compétente pour l'application du présent règlement est la ville de Villiers-sur-Marne.

**PARTICIPATION**

Tous les participants ou les représentants légaux des enfants mineurs devront obligatoirement signer le règlement intérieur, lors des inscriptions en ligne.

L'autorisation parentale signée est obligatoire pour les participants mineurs. (Annexe n°1)

Si c'est gratuit, il faut le mentionner.

**PARCOURS**

Le participant n'a aucune obligation de franchir tous les obstacles., . Chaque obstacle est contournable.

Chaque participant va à son rythme et réalise son parcours selon ses capacités.

Tout participant doit être en capacité de ramper, patauger, sauter, varapper, passer des obstacles.

La ville de Villiers-sur-Marne se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

Dans ce cas, des messages seront annoncés par le biais de la sonorisation générale le jour de l'évènement ou sur le site Internet de la commune avant le jour de l'animation.

Les participants seront également informés des modifications avant chaque départ de course.

En cas de difficulté technique, pour des raisons de sécurité ou autre, la Ville de Villiers-sur-Marne peut décider d'interrompre la course, l'évènement. Chaque participant sera alors informé de la situation.

## **INSCRIPTIONS**

### **Les inscriptions peuvent s'effectuer de deux façons :**

- Une permanence est prévue le mercredi 22 juin 2022 de 17h à 19h30 – Salle des mariages de la mairie – Rue Hôtel de Ville – 94350 Villiers sur Marne
- En ligne, documents obligatoire à fournir :
  1. Une pièce d'identité avec photographie (CNI, passeport, permis de conduite...) du participant, de son représentant légal s'il est mineur
  2. Signature du règlement intérieur par le participant ou son représentant légal
  3. Formulaire d'inscription complété et signé par le participant ou son représentant légal (annexe n°....)
  4. L'autorisation parentale complétée et signée pour les participants mineurs (annexe n°....)
  5. Autorisation du droit à l'image complétée et signée par le participant ou son représentant légal (annexe n°2)

Si le participant a un problème de santé, il devra le déclarer au moment de l'inscription et fournir un certificat de santé attestant de sa possibilité à participer à l'évènement Ninja Run.

En cas de dossier incomplet, la participation ne pourra pas être validée. Le participant a la possibilité de compléter son dossier en fournissant les éléments manquants et ce avant la date et l'heure indiquées sur le formulaire d'inscription.

Dès lors que le dossier d'inscription est validé par la commune de Villiers-sur-Marne, un billet de participation sera remis à chaque participant.

Les inscriptions sur place seront possibles le jour de l'évènement. Cependant l'acceptation de l'inscription sera, en fonction des places disponibles, et ce, jusqu'à 1h avant le départ

Pour des raisons de sécurité et afin d'assurer le bien-être des concurrents, le nombre d'inscriptions es limité à 500 participants pour la journée du 2 juillet 2022.

Chaque vague de course n'excédera pas 20 personnes au départ.

## **DOSSARD DE COURSE**

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra porter obligatoirement de façon très visible le dossard qui lui aura été donné lors de son inscription. Toute personne non dotée d'un dossard ne pourra pas participer à la course d'obstacles.

## **MATERIEL**

Les participants sont seuls responsables du matériel qu'ils utilisent pour participer à cette activité. La tenue : chaussures et vêtements doit être conforme à la pratique de l'activité. La ville ne saurait être responsable de toute perte, vol ou dégradation des effets personnels.

## **ZONE DE DEPART**

Les participants doivent se présenter au point de départ 10 minutes avant le début de leur course. Un échauffement sera effectué par les participants sous le contrôle d'un membre de l'organisation de la course.

Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle du sas d'échauffement sera considéré comme non partant.

## **HORAIRES DE DEPART**

Les horaires officiels de départ pour l'ensemble des épreuves seront communiqués aux participants par annonces micro.

## **RAVITAILLEMENT**

La ville prévoit un ravitaillement d'eau sur le parcours, à plusieurs emplacements.

## **RECOMPENSES ET REMISE DES PRIX**

En plus de la course, la commune de Villiers-sur-Marne organise des ateliers-défis ouverts à tous les participants. Des récompenses et des prix seront remis aux vainqueurs.

## **MODIFICATION – ANNULATION DE L'EPREUVE**

La ville se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position des postes de ravitaillement.

En cas de conditions météorologiques défavorables et afin d'assurer la sécurité des participants, la ville se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler l'activité.

## **ASSURANCES**

Assurance responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à la Ninja Run. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

Par ailleurs, cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance individuelle accident : Tous les participants à la Ninja Run, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire dès à présent lors de l'inscription, par correspondance, ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive. La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'événement.

Assurance dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

## **DROIT A L'IMAGE**

Par sa participation à la Course «Ninja Run», chaque participant ou représentant légal autorise expressément la ville à utiliser leur droit à l'image.

## **RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Au vu de la qualité du site nous accueillant, l'ensemble des participants devra respecter l'environnement, ne rien jeter en dehors des poubelles mises à disposition

## **ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE**

En considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation :

- 1) Je m'engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l'utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée «Ninja Run», portées à la connaissance de tous les participants. En cas de non-respect des structures, des personnels, des participants, des lieux, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du site et donc de l'animation pourront être prises par les représentants communaux de l'animation.
  
- 2) J'atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique de la course à pieds et la course d'obstacles.

Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l'issue de l'événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès) ; je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive. Je m'engage à ne pas dépasser mes propres limites physiques et à ne pas me mettre en situation de danger en ne respectant pas les consignes de la ville ou en détournant ou contournant l'utilisation pour laquelle les obstacles sont conçus.

- 3) Tous les participants doivent s'assurer de la prise en charge des risques par leur assurance responsabilité civile.
  
- 4) Je reconnais avoir pris connaissance des conditions particulières et générales de la couverture d'assurance dont je dispose.

Je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d'insuffisance ; si je ne m'assure pas, je comprends que j'assume notamment financièrement en cas d'accident ou maladie tous les frais médicaux, les pertes de revenus en cas d'incapacité ou invalidité.

J'ai lu attentivement la présente «règlement», je la comprends entièrement et je la signe librement

Fait à....., le ..... 2022

Nom, prénom du participant :

.....

Signature du participant (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :

**Annexe n°1 :Autorisation « Parentale :**

J'autorise l'enfant mineur mentionné ci-dessus à participer à la course Ninja Run du samedi 2  
Juillet 2022 :

Nom, prénom du représentant légal

.....

Agissant en qualité de (Rayer la mention inutile) : Mère ; Père, Tuteur, Autre :  
préciser.....

Fait à ....., le ..... 2022

Signature de la personne donnant l'autorisation (précédée de la mention manuscrite « Lu et  
approuvé ») :

**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES  
(Personne photographiée majeure - mineure)**

Nous soussignés.....et.....  
Demeurant.....

Autorisons :....., à photographier,  
le.....à :.....  
Notre enfant mineur dont le nom est :.....et demeurant  
à.....  
Et à utiliser son image dans la foule ou individuellement.

**Prénom et Nom de l'enfant :**

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Adresse de l'enfant :

.....

Représentant légal (1)	Représentant légal (2)
Je soussigné(e) : Prénom nom : .....	Je soussigné(e) : Prénom nom : .....
Demeurant (adresse complète) : .....	Demeurant (adresse complète) : .....
.....	.....
Agissant en qualité de père/mère/représentant légal et certifiant avoir l'autorité parentale sur l'enfant désigné.	Agissant en qualité de père/mère/représentant légal et certifiant avoir l'autorité parentale sur l'enfant désigné.

**AUTORISE(NT)** la Mairie de Villiers-sur-Marne

À photographier l'enfant désigné dans le cadre de l'évènement NINJA RUN

Seul

En groupe

À exposer / à publier ces photos sur l'ensemble des supports de la ville (Facebook, site de la ville, magazine interne...)

**Nous autorisons la Mairie de Villiers-sur-Marne à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de** de l'évènement

**Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes identifiées, ni d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

**Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et nous ne pourrons prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.**

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à ....., le.....

Signature précédée des noms et prénoms du participant ou du/des représentants  
légal/aux de l'enfant :